



Service des Finances

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE 2023

En vertu des articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – Ordonnateur -, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion (C.G.) établi par le Comptable de la collectivité territoriale. L'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le C.G. du receveur sauf règlement définitif. Le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Ainsi le C.A. de 2023 est soumis au vote du conseil municipal du 24 juin 2024. Conformément à l'article L.2313-1 du même Code, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au C.A. afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, objet de la présente.

Le Compte Administratif (C.A.) de 2023 qui vous sera présenté au Conseil Municipal vous expliquera l'exécution de toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2023, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

Le Code Général des Collectivités Territoriales préconise que le résultat positif de la section de fonctionnement de l'année N-1 doit en priorité participer au financement des besoins de la section d'investissement, le solde non utilisé doit être reporté en fonctionnement. Comme les années antérieures, le B.P. 2024 voté le 25 mars 2024 est équilibré et tient compte des résultats de 2023 estimés pour les deux sections.

Pour mémoire, le budget 2023 s'est élaboré à partir des orientations suivantes :

En dépenses :

- Préservation d'un service de qualité rendu aux Campésiens,
- Intervenir dans tous les quartiers de la ville
- Maintien de l'investissement à un niveau significatif répondant aux besoins de proximité de la ville,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Maîtrise de la masse salariale,

En recettes :

- Maintenir les taux de fiscalité ménage au même niveau que 2022,
- Dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les sections d'investissement et de fonctionnement structurent le budget de la ville. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement.

A) Section de Fonctionnement

Dépenses réelles	35 071 176,22	Recettes réelles	38 076 722,89
Crédits ouverts	38 746 336 ,44	Crédits ouverts	38 063 181,00
% de réalisation	90,51%	% de réalisation	100,03%

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

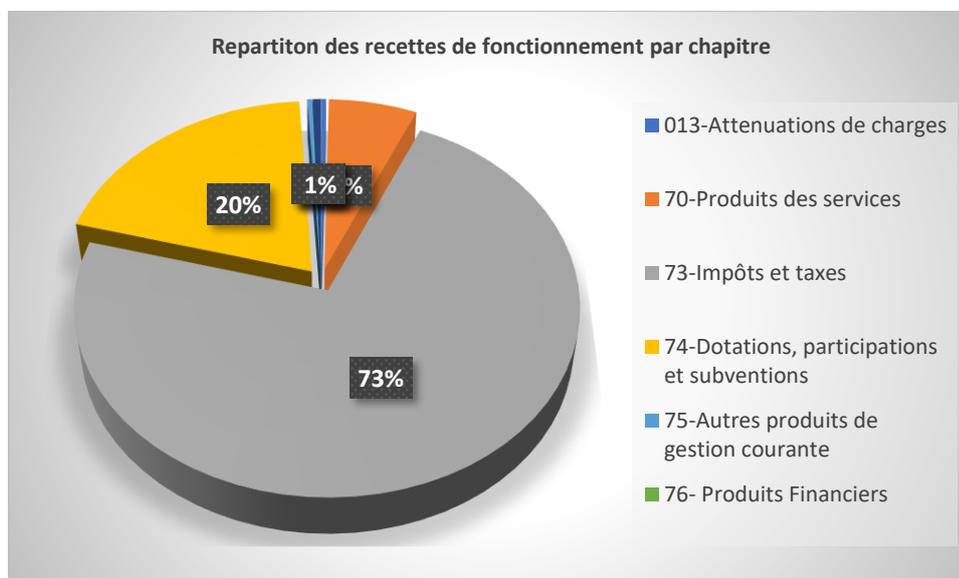
Les recettes sont les impôts et taxes, les dotations, les produits d'exploitation du domaine, les subventions et participations et les produits de gestion courante. Le taux de réalisation en 2023 est de **100,03%**.

Libelles des recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
013 - Atténuations de charges	239 613 €	232 875,33 €	67 603,00 €	128 952,97 €	120 145,55€
70- Produits des services	2 737 045 €	1 962 091,04 €	2 077 044,72 €	1 932 886,07 €	2 363 058,97€
73 - Impôts et taxes	23 870 008 €	24 780 261 €	25 480 182,20 €	26 178 586,59 €	27 666 299,58€
74 - Dotations et participations	6 884 905 €	7 211 136,51 €	6 374 863,65 €	7 790 456,32 €	7 563 293,17€
75 - Autres Produits de gestion courante	222 355 €	158 458,80 €	118 581,60 €	145 026,35 €	147 167,53 €
Produits de gestion courante	33 953 926 €	34 344 823 €	34 118 275 €	36 175 908,30 €	37 860 234,80 €
77-78 Produits exceptionnels & Provisions	619 056 €	441 496,33 €	603 913,09 €	262 198,64 €	216 488,09 €
Produits réels	34 572 982 €	34 786 319 €	34 722 188 €	36 438 106,94 €	38 076 722,89€

Chapitre 73 – impôts et taxes 27 666 299,58€ par habitant1 072,00 € (2022 = 1016€)

Les impôts et taxes sont réalisés à **100%** des prévisions, représentent **73%** de la structure des recettes réelles de fonctionnement , sont essentiellement constitués :

- des produits des contributions directes locales et à travers l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.),
- des fonds de péréquation - Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F)
- Dotation de solidarité communautaire (359 063 €)
- de la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- des autres taxes – droits de place et taxe locale sur la publicité extérieure.



La progression des impôts directs

La fiscalité (T.H. et T.F.) totalise 17 339 966€ et représente **60%** du chapitre impôts et taxes.

€	2019	2020	2021	2022	2023
Produit Foncier Bâti + Produit TH +majoration résidences secondaires	13 993 694	14 388 584	15 229 607	15 860 060.24	16 350 637
Produit Foncier Non Bâti	63 430	68 552	61 355	75 022	82 362
Produit 2 Taxes ménages	14 057 124	14 457 136	15 290 962	15 935 082	

- **L'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne

LES AUTRES RECETTES FISCALES

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation**
- **La taxe sur la consommation finale sur l'électricité.** Le produit correspond à la taxe prélevée sur les factures d'électricité.
- **La Dotation de Solidarité Communautaire, DSC,** fléchée vers les villes ayant un quartier en politique de la ville

Chapitre 74 – Dotations et Participations 7 563 293,17€ par habitant 293.06€ (2022 = 302.39€)

Les dotations et participations sont réalisées à 97% des prévisions, elles représentent **19,5%** de la structure des recettes réelles de fonctionnement.

- Dotation Forfaitaire
 - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
 - Autres dotations et subventions

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : 3 243 351€ par habitant 125.67€ (2022=127.68€)

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) regroupe la Dotation Forfaitaire (D.F.) et la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.). Ces dotations sont des concours financiers de l'État qui sont divisés en deux parts :

- La part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires,
- La part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

La structuration de la D.G.F. actuelle prend en compte une dotation de base en euros par habitant, une partie liée à la superficie et un complément de garantie permettant à toutes les communes de conserver un montant minimum de la dotation qu'elles percevaient avant la réforme de 2004. Depuis 2009, ont été introduits des mécanismes d'écrêtement qui modulent les sommes en fonction de la richesse des collectivités.

DOTATION FORFAITAIRE PERIODE 2015 A 2022

Libelles	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation Forfaitaire de référence (Chap 74-(7411))	5 652 711	4 870 498	4 087 277	3 616 675	3 531 923	3 410 184	3 361 936	3 289 474	3 243 351
Variation		-13,8%	-16,1%	-11,5%	-2,3%	-3,4%	-1,4%	-2,2%	-1,4%
Effet variation population	19 177	27 089	23 270	-4 376	-35 173	26 246	63 843	1 711	1 711
Effet prélèvement pour Péréquation	-169 654	-146 115	-185 868	-80 376	-86 566	-67 171	-71 166	-74 173	-74 173
Contribution Grand Paris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contribution RFP	-631 736	-664 195	-308 004	0	0	0	0	0	0

Les Produits des services, 6,3% des recettes.

Ce sont les participations des campésiens aux coûts des services lorsqu'ils les utilisent. Un niveau supérieur aux 3 années précédentes, avec une hausse de 18,2% par rapport à 2022. Cela marque le retour à un niveau de fréquentation normale, après 3 exercices largement perturbés par les crises sanitaires, même si les capacités contributives des familles restent faibles compte tenu de l'inflation forte.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses réelles de fonctionnement en euros.

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	7 221 530	7 825 901	6 786 194	7 175 505	8 079 060	8 715 471
Charges de personnel	21 071 005	21 428 921	21 850 175	22 325 586	23 963 031	24 552 634
Autres charges de gest° courante (y compris groupes d'élus)	1 295 593	1 318 153	1 248 515	1 207 538	1 191 120	1 104 249
Atténuations de produits	0	0	0	68 467	146 199	208 334
Charges fct courant	29 588 128	30 572 975	29 884 883	30 777 096	33 379 410	34 580 688
Charges exceptionnelles et Provisions	28 510	33 148	64 904	35 439	43 425	8 118
Charges fct hs intérêts	29 616 638	30 606 123	29 949 787	30 812 535	33 422 835	34 588 806
Intérêts de la dette	377 814	334 158	295 035	244 712	205 512	482 267
Charges réelles de fonctionnement	29 994 452	30 940 281	30 244 822	31 057 247	33 628 347	35 071 073

Chapitre 011 – charges à caractère général 8 715 471€ par habitant 337.70€ (2022=313.59€)

Les charges à caractère général, le taux de réalisation est de **82,61%** des crédits votés, ces dépenses et représentent **25,1%** de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles regroupent toutes les dépenses consacrées au fonctionnement des services, l'entretien des locaux ainsi que les moyens logistiques permettant la mise en place des activités proposées par la ville.

La bonne maîtrise des dépenses des fluides du en partie au raccordement progressif à la géothermie représente un réalisé pour électricité et chauffage en 2022 = 2 012 556€ et en 2023= 2 310 454€.

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés 24 552 634€ par habitant 951.35€ (2022= 930.13€)

Les charges de personnel et frais assimilés sont réalisés à 95,53% des prévisions représentent **70%** de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces prévisions ont fait l'objet d'un ajustement de 700 000 € lors de la décision modificative budgétaire(DM).

L'année 2023 a été marquée par plusieurs événements non prévisibles lors de l'élaboration budgétaire :

- Obligations réglementaires :

- Augmentation du SMIC au 1er mai 2023, entraînant une revalorisation de l'indice majoré de la fonction publique

- Revalorisation de la prise en charge des transports passant de 50% à 75%

- GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)
- Revalorisation des carrières et des rémunérations de cadres d'emplois catégorie C et B
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1 juillet 2022 (impact de 12 mois sur le BP 2023) et de 1,5% au 1 juillet 2023 (impact de 6 mois sur le BP 2023)
- Le GVT (avancements d'échelon, de grade et promotion interne ou Glissement Vieillesse Technicité),
- 22 agents ont bénéficié d'avancement de grade, et ont été nommés au 01/10/2023,
- 162 agents ont bénéficié d'avancement d'échelon, et ont été nommés au 01/10/2023,

- Les recrutements opérés dans le cadre du dispositif d'accompagnement des jeunes campésiens dans la recherche d'emplois occasionnels à certaines périodes,
- L'accueil de 3 stagiaires de l'enseignement supérieur indemnisés.

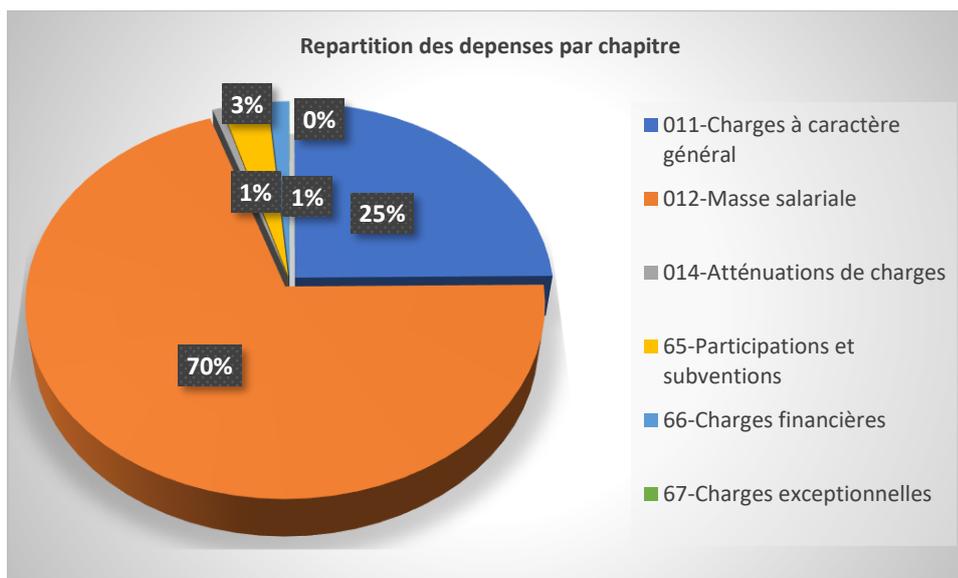
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante 1 104 249€ par habitant 42.78€ (2022= 46.23€)

Les autres charges de gestion courante sont réalisées à **88,16%** représentent 3,9% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre globalise les indemnités et frais de missions aux élus, les pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions de fonctionnement aux associations et au C.C.A.S.. Les prévisions n'ont pas été intégralement réalisées, le versement seulement à 50% de la subvention du CCAS ou encore une baisse du contingent obligatoire au SICPRH.

Chapitre 66 – charges financières 482 267€ par habitant 18.68€ (2022= 10.36€)

Les intérêts de la dette représentent **1%** de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.



II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement concerne l'acquisition de biens et le financement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité, dans la mesure où elles remplissent des conditions de durabilité.

Les dépenses d'investissement comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres.

Pouvant être financées par l'emprunt, sauf le remboursement de l'annuité en capital de la dette qui ne peut être effectué que par des recettes propres. Les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet d'une attribution du fonds de compensation de la (FCTVA) sous réserve des autres conditions d'éligibilité.

Les opérations d'investissement

Libellé	BP 2023	CA 2023	Libellé	BP 2023	CA 2023
10- Dotations Fonds divers et Réserves	111 334€	101 333,82€	10- Dotations et fonds divers	1 650 000€	1 376 053,10€
20- Immobilisations incorporelles	565 860,79€	29 947,85€	Excédents fonction. capitalisé	850 000€	850 000€
21- Immobilisations corporelles	7 578 409,47€	2 486 088,11€	13- Subventions	1 002 090,00€	1 437 251,06 €
23- Immobilisations en cours	2 188 236,93€	640 343,96€	16- Emprunts et dettes	1 700 000€	0€
020- Dépenses imprévues	0€	0€	23- Immobilisations en cours	0€	0€
16- Emprunts et dettes	1 720 000€	1 557 580,90€	24- Produit de cession	0€	0€
27- Autres Immobilisations financières	0€		045- Opérations compte de tier	0€	0€
045- Opérations compte de tier	0€				
Total des dépenses réelles	12 163 841,19€	4 815 294,64€	Total des Recettes réelles	5 202 090,00€	3 663 530,16€
040-Opérations de transfert	0€	0€	21- Virement entre section	4 311 087€	0€
041-Opérations patrimonial	0€	0€	040-Opérations de transfert	1 720 000€	1 715 820€
Total des dépenses d'ordre	0€	0€	Total des ttes d'ordre	6 031 086,59€	1 715 820€
R002- Déficit fonctionnement reporté	0€	0€	R002- Excédent reporté	930 664,60€	930 664,60€
Dépenses de Investissement	12 163 841,19€	0€	Recettes de Investissement	12 163 841,19€	6 310 008,38€
Reports N-1	0€	3 027 985€	Reports N-1	0€	0€
Total dépenses de Investissement	12 163 841,19€	7 843 279,64	Total Recettes de Investissement	12 163 841,19€	6 310 008,38€

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses réelles d'investissement en euros.

RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023
Recette	6 614 473 €	4 497 457 €	6 618 302 €	7 221 584 €	5 379 343,78
Dépenses	5 720 438 €	5 946 312 €	4 233 494 €	8 771 328 €	4 815 294,64
Résultat de l'exercice	894 035 €	-1 448 854 €	2 384 808 €	-1 549 744,69 €	564 049,14
Résultat N-1 reporté	650 420 €	1 544 455 €	95 601 €	2 480 409,29 €	930 664,60
Résultat Investissement Global	1 544 455 €	95 601 €	2 480 409 €	930 664,60 €	1 494 713,74

II.1 - Les recettes d'investissement : 5 379 343,78€ - par habitant 208.43€ (2022=280.31€)

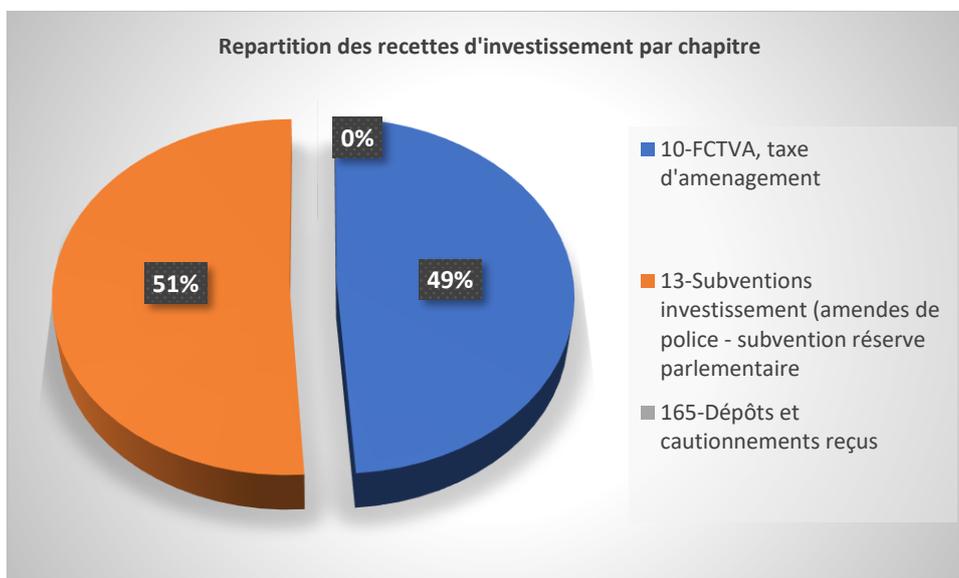
Le total des recettes réelles encaissées hors excédent affecté (850 000€) et et amortissements des actifs (1.71M€) est de **2 813 530.16 € soit par habitant correspond à 109.01€.**

Les recettes du Chapitre 10 Dotations, Fonds divers et Réserves : 1 376 053,10€ par habitant 53.31€

Taxe d'aménagement	1 070 639.12 (1 920 520€ en 2022)
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée :	305 413.98 (670 301€ en 2022)
Résultat du fonctionnement affecté en investissement :	850 000€ (800 000€ en 2022)

Les recettes du Chapitre 13 Subventions : 1 437 251,06€ par habitant 55.69€

Aide à la relance de la construction durable	476 000€
Amende des polices	230 161€
SUBV REALISATION TERRAIN SYNTHETIQUE SDT PY RAMIDES	345 000€
Subvention pour construction habitats temporaires	73 943€



Les résultats affectés et reportés propres :

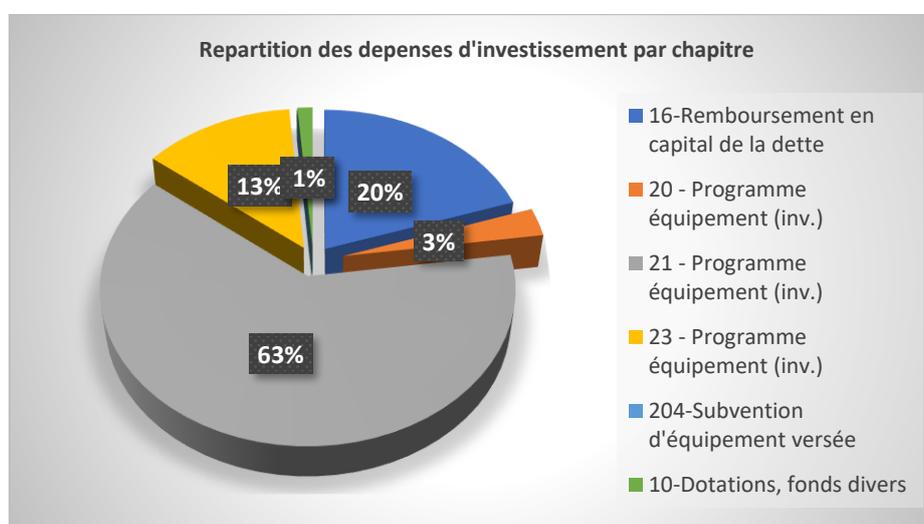
Le résultat exercice antérieur reporté en 2021 : 930 664,60€
 L'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement : 850 000€

II.2 - Les dépenses d'investissement :

Malgré les difficultés de recrutement sur les postes techniques et le poste de responsable des marchés publics, la municipalité poursuit son programme investissements, elle continue d'investir pour construire, entretenir, valoriser le patrimoine de la Ville (bâtiments, voirie, etc.) et pour moderniser le service public.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2023 en euros (hors report) :

Chap.	Libellé	CA 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	101 333,82
20	Immobilisations incorporelles	29 947,85€
21	Immobilisations corporelles	2 486 088,11€
23	Travaux	640 343,96€
16	Dette	1 557 580,90€
Total des Dépenses		4 815 294,64€



Le programme d'équipements 2023 se décline par thématique dont les travaux les plus importants sont listés ci-dessous ont été mandatés au cours de l'exercice :

- **Programme Infrastructures Espaces Publics voirie:**
 - le réaménagement de voirie de l'allée Joliot-Curie, pour 425 000 € TTC,
 - la refecton de la cour élémentaire du GS Pablo Picasso, pour 225 000 € TTC,
 - le réaménagement du terrain de proximité Claude Monet, pour 303 000 € TTC,
 - la rénovation de clôtures, pour 35 000 € TTC,
 - le remplacement de jeux dans divers équipements de la ville, pour 17 600 € TTC,
 - une campagne de plantation d'arbres pour 24 000 € TTC,
 - fourniture de mobiliers urbains, pour 20 000 € TTC,
 - renouvellement de divers matériels pour les ateliers du Centre Technique Municipal, pour 64 000 € TTC.

- **Programme Patrimoine Bâti :**
 - travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine (rénovation chaufferie gymnase Jean Jaurès, remplacement éclairage intérieur divers équipements, changement de menuiseries extérieures, pour environ 200 000 € TTC,
 - travaux d' amélioration du patrimoine (refecton étanchéité toitures terrasse GS Picasso, traitement de remontées d'humidités GS Paulat, pour 55 000 € TTC,
 - Crèche Multi-accueil Bois des Enfants, installation d'un abri à poussettes, pour 17 500 € TTC.

- Travaux de reseau telephonique pour 63 813 € TTC
- Cablage Lizard, Nesles, CTM pour 172 000 € TTC

Le résultat de clôture de l'exercice

Les résultats de clôture de l'exercice intègrent les deux éléments suivants :

Les Restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2023 reportés sur 2024. Il s'agir des crédits engagés en investissement.

Les tableaux ci-dessous recapitulent les données et déterminent le résultat de clôture.

	RESULTAT DE CLOTURE (2022)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE (2023)
INVESTISSEMENT	930 664,60	564 049,14 €	1 494 713,74 €
FONCTIONNEMENT	6 714 242,03	1 289 833,05€	8 004 075,08 €
TOTAL	7 644 906,63	1 853 882,19 €	9 498 788,82 €

1- Le résultat cumulé du compte administratif

Les résultats d'un exercice budgétaire figurant au compte administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent par chacune des deux sections mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent :

Aux dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31/12/2023 pour lesquelles il y a eu un engagement juridique et comptable.

Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

	RESULTAT DE CLOTURE (2023)	SOLDE RAR	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF
INVESTISSEMENT	1 494 713,74	3 027 984,84	-1 533 271,10
FONCTIONNEMENT	8 004 075,08	0,00	8 004 075,08
TOTAL	9 498 788,82	3 027 984,84	6 470 803,98

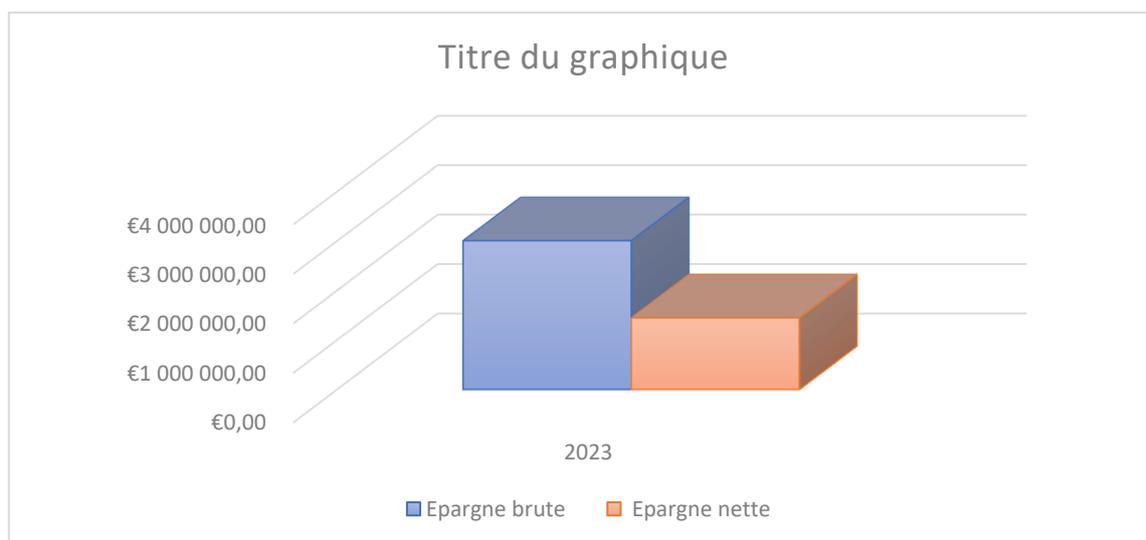
Résultat cumulé du compte administratif : **6 470 803,98**

- La capacité d'autofinancement

L'épargne brute est un indicateur de la santé financière de la Collectivité. Il s'agit d'une ressource interne dont dispose la Ville pour financer ses investissements. C'est un double indicateur :

- un indicateur de la bonne santé de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement ;
- un indicateur de la capacité de la Ville à investir.

L'épargne nette est l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle indique la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement du capital de la dette pour financer les dépenses d'équipements.



La CAF brute et la CAF nette, s'élèvent respectivement, à 3 005 646,94 € et 1 448 066,04 €.

– LA DETTE

III.1 - L'endettement et la charge de la dette.

L'encours de la dette fin 2023 (11.1M€) reste stable. Cette stabilité est liée par le fait que la ville a consolidé et encaissé un emprunt inscrit en 2022 pour boucler le financement du programme d'investissements 2022 (**1,7M€**) en contrepartie il y a eu en amortissement de capital pour 1.4M€. Le coût d'amortissement par habitant est de 56.74€ et le poids de la dette (encours de la dette) est de **432,00€** (moyenne de la strate 1 078€ source MINEFI).

Plusieurs ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge :

- La marge d'autofinancement courant** qui rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette aux recettes réelles est de 96,2%, en 2023 pour la ville. Un ratio supérieur à 100% exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par des recettes de fonctionnement.

b) La capacité de désendettement permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette (encours de la dette) en consacrant l'intégralité de son épargne brute chaque année. La capacité de désendettement de la ville, est de 8,5 années au 31 décembre 2023.

Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12. À partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge.

Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement (D.R.F)	35 071 076,22
Recettes réelles de fonctionnement (R.R.F)	38 076 722,89
Ratio n°1 (Dépenses réelles de fonctionnement/Population)	1 358,92
Ratio n°2 (Produit des impositions directes/Population)	668,26
Ratio n°3 (Recettes réelles de fonctionnement/Population)	1 475,38
Ratio n°4 (Dépenses d'équipement brut/Population)	122,30
Ratio n°5 (Encours de la dette/Population)	431,25
Ratio n°6 (D.G.F./Population)	175,37
Ratio n°7 (Dépenses de personnel /D.R.F)	70,01
Ratio n°8 (D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F)	96,20
Ratio n°9 (Dépenses d'équipement brut / R.R.F)	8,29
Ratio n°10 (Encours de la dette / R.R.F.)	29,23